

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N°2024-34-T1

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Date de convocation du conseil d'administration : 7 novembre 2024

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 15

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Christian GORISSE ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Benoit SECHET

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER

Membres absents : M. Christophe PERRIN ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES, Mme Florence ASTI LAPPERRIERE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE CENTRE LOUISE COUCHEROUX

La présente décision modificative n°2 a pour objet l'ajustement de la prévision de l'exercice 2024 du budget annexe Centre Louise Coucheroux pour plusieurs chapitres.

Il convient de prévoir des dépenses et des recettes qui n'avaient pas pu être comptabilisées lors de l'élaboration budgétaire de 2024.

I. En fonctionnement :

1. Les dépenses de fonctionnement : + 37 188,15 € :

Sur le compte 61562, il est nécessaire de prévoir la maintenance pour les appareils « lève malade », baignoire de balnéothérapie par le prestataire ARJO ainsi que la maintenance des lits médicalisés par le prestataire BASTIDE.

Il convient d'homogénéiser les pratiques concernant le paiement des prestataires extérieurs : le compte 6188 sera dorénavant destiné au paiement des prestations d'intérim et le compte 6288 au paiement des prestations d'activités dédiées aux résidents (forfait autonomie, SIEL Bleu, ...).

En conséquence de quoi, les sommes nécessaires sont créditées sur les comptes respectifs.

DEPENSES					
	COMPTES	INTITULES	EHPAD	Résidence Autonomie	Accueil de jour adossé
FONCTIONNEMENT	61562	Matériel médical	12 000,00 €		
	60623	Fournitures d'atelier	2 756,15 €		
	6288	Autres	4 125,00 €	8 307 €	
	60612	Electricité	10 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					37 188,15 €

2. Les recettes de fonctionnement : + 37 188,15 € :

Concernant la subvention relative au forfait autonomie, 23 000 € avaient été prévus dans la première décision modificative. L'arrêté d'attribution de la subvention prévoit finalement un montant de 27 897 €. Il convient donc de rajouter 4 897 €.

Il est aussi nécessaire d'intégrer la subvention du CCAS d'un montant de 32 291,15 €.

RECETTES					
	COMPTES	INTITULES	EHPAD	Résidence Autonomie	Accueil de jour adossé
FONCTIONNEMENT					
	73313	Prix de journée		4 897 €	
	7488	subvention CCAS	32 291,15 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT					37 188,15 €

II. En investissement :

1. Les dépenses en investissement : + 18 465 €

Dans la section d'investissement, il convient de rajouter un montant de 2 850 € au compte 2183 correspondant à l'achat d'une imprimante et d'une chaise ergonomique.

Le remplacement de la climatisation des chambres froides induit une augmentation du compte 2188 de 9 615 €.

Enfin, le compte 165 doit être réajusté afin de permettre de rendre les cautions consécutives au départ de résidents.

DEPENSES					
	COMPTES	INTITULES	EHPAD	Résidence Autonomie	Accueil de jour adossé
INVESTISSEMENT	2188	Autres immobilisations corporelles		9 615,00 €	
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		2 850,00 €	
	165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00 €	2 000,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					18 465,00 €

2. Les recettes en investissement : + 12 465 €

Il convient d'intégrer la subvention PAIQ (Plan d'Aide à l'Investissement du Quotidien) de 2022 d'un montant de 12 465 €, qui est destinée à l'achat de mobilier.

RECETTES					
	COMPTES	INTITULES	EHPAD	Résidence Autonomie	Accueil de jour adossé
INVESTISSEMENT	13188	Autres subvention	12 465 €		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					12 465,00 €

Vu la délibération n° 2024-13-T1 du 22 mars 2024 relative au vote du budget 2024 de la commune de Centre Louise Coucheroux ;

Accuse de réception en préfecture
069-266910033-20240114-DELIB_24-34-T1-DE
Date de réception préfecture : 20/11/2024

Vu la délibération n° 2024-29-T1 du 12 septembre 2024 relative à la décision modificative n°2 du budget Centre Louise Coucheroux ;

Considérant que la délibération n° 2024-29-T1 visée ci-dessus présente une erreur d'imputation comptable, le compte 615 n'étant pas du fonctionnement et qu'il convient de la retirer ;

Considérant la nécessité de voter une décision modificative du budget Centre Louise Coucheroux ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 11 voix pour

- Retire la délibération n° 2024-29-T1 du 12 septembre 2024 relative à la décision modificative n°2 du budget Centre Louise Coucheroux ;
- Adopte la nouvelle décision modificative n°2 du budget du Centre Louise Coucheroux, telle que présentée dans le tableau ci-dessus, qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	37 188,15 €	12 465,00 €
Dépenses	37 188,15 €	18 465,00 €
Total	0,00 €	- 6 000,00 €

A Écully, le 14 NOV. 2024

Certifié exécutoire le 20 NOV. 2024

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS